



S.A.T-CONGO

SOCIETE AFRICAINE DE TRANSPORT



AGENT DHL CONGO

**Procédure Opérationnelle
Standard
(POS)**

XXXX-SAT CONGO

Novembre 2019

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION

2. DOMAINE D'APPLICATION

3. RESPONSABILITE

4. COMMUNICATION/CONTACTES

5. PRECESSUS DE COMMUNICATION ET INFORMATION

6. IMPORTATION DE LA CARGAISON AU CONGO

A) Shipment Release

B) Expéditions Aérienne

C) Expéditions Maritime

D) Restrictions / Inspections

a) Déclaration d'Importation (DI)

b) Inspection avant embarquement

c) Assurance locale

07. Attente Générale

08. Rapports

09. Facturation

10. Cotation (Annexe)

11. Bonne foi

1-INTRODUCTION

Cette procédure a été élaborée de manière à ce que toutes les parties impliquées comprennent leurs rôles et leurs responsabilités, ainsi que leurs conditions respectives, et ce, depuis différents lieux des fournisseurs jusqu'au lieu de livraison final.

Le but est de fournir et de décrire toutes les opérations, tâches et étapes nécessaires concernant la conduite de toutes les opérations d'importation et d'exportation au Congo entre le MICOPERI et la SAT Congo.

2. Domaine d'application

La POS couvre l'ensemble des opérations SAT CONGO pour les importations / exportations, y compris les services suivants:

- Expédition de marchandise
- Dédouanement
- livraisons

3. Responsabilités

La POS, développée conjointement par SAT CONGO et xxxxxxxx, est applicable au niveau local, à moins que les parties n'en conviennent autrement par écrit.

Les révisions de la POS seront effectuées comme approuvées par les deux parties et distribueront une POS révisée aux bureaux locaux respectifs de chaque partie, si nécessaire.

4. Communication / Contact information

SAT
CONGO

NAME	ROLE	PHONE	EMAIL
TRAD Nasser	Directeur Générale	+242 06 601 68 68	direction@sat-congo.com
Darwish Fadi	Directeur Transit	+242 06 877 86 14	Fadi.darwish@sat-congo.com
Claude Jourdan NDZABA	Superviseur Projet	+242 06 448 90 92	Oilfield.operations@sat-congo.com
Hugues B	Superviseur Pétrole	+242 06 427 89 82	oilfield@sat-congo.com
Lorelle Iwany	Coordonnateur	+242 06 522 66 44	dgfsupport@sat-congo.com
Nathan MUSWANGA	Responsable Client	+242 06 510 53 65	sercicecommercial@sat-congo.com
Jean Claude NDOMBI	Coordonnateur Transit	+242 06 877 86 09	jeanclaude.ndombi@sat-congo.com

Contact
Client

Flux de communication et d'information:

Toutes les communications importantes doivent se faire par courrier, par notification ou par rapport d'état d'avancement, et inclure les contacts décrits ci-dessus au point 4. En cas de retard dans l'action ou de documents manquants de la part du **client XXXXXX**, SAT CONGO devra le mettre en évidence dans les rapports ou lors d'une conversation téléphonique confirmée ultérieurement par courrier électronique.

Les heures normales de bureau correspondent à l'heure convenue entre les deux parties. Toutefois, pour les besoins urgents, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, contactez-nous comme indiqué ci-dessus.

La liste des personnes désignées pour être disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours comme ci-dessus:

5. Importation des matériels au Congo

A) Dédouanement d'expédition

Fret exempté des droits et taxes de douane:

Toute cargaison exonérée de droits de douane (Aérien et Maritime) ne peut être dédouanée qu'avec une autorisation et après que la déclaration d'importation a été finalisée.

Cargaison non exemptée:

Pour toutes les cargaisons non exemptées, le dédouanement ne doit être autorisée qu'avec une autorisation et après que la déclaration d'importation a été finalisée et que l'inspection avant expédition ait été effectuée.

B) Expédition aérienne:

Documentation d'expédition requise :

Les documents suivants doivent être soumis à SAT CONGO par le **client XXXXXX**:

- ✓ Original de la LTA/Lettre de Transport Aérien (instruction)
- Expéditeur (nom et adresse réels de l'expéditeur)
- Destinataire (nom complet et adresse de l'importateur actuel de documents au Congo / PNR / XXXXXX)
- Notifier (SAT CONGO, Avenue du Havre Pointe-Noire, BP 4293, Attention: Fadi Darwish)
- Aéroport de destination (Pointe-Noire)
- Marque d'expédition / à confirmer par le client **xxxxxx**
- ✓ Facture commerciale originale (doit)
- Afficher le libellé " Facture commerciale "
- Indiquer le nom et l'adresse de l'expéditeur à l'origine
- Adressez-vous à l'importateur actuel de documents au Congo
- Afficher un numéro de facture et la date d'émission
- Afficher chaque ligne de poste correctement identifiée par:
 - Une description claire pour que tout le monde puisse facilement comprendre l'utilisation
 - La description en anglais doit être traduite en français
 - Un code personnalisé du système harmonisé (HS)
 - Indiquer la quantité, les unités, la valeur unitaire, la valeur totale de chaque article dans le cas d'un ensemble d'articles multiples, l'explication détaillée des éléments doit être décrite; dans ce cas, le prix unitaire fait référence à l'élément de (par exemple, une boîte à outils ou un équipement de laboratoire spécifique avec différents éléments, par exemple)
- Afficher la valeur FOB totale
- Afficher la valeur totale de l'assurance
- Afficher la valeur totale du fret
- Afficher FOB + Assurance + fret = valeur CAF

✓ Liste de colisage originale

- quantité
- Description de la cargaison
- Référence de l'emballage (boîte, carton, palette, conteneur, etc.)
- Mesure du poids total

✓ Certificat d'origine

- Doit être délivré dans le pays de départ de l'envoi, et non dans le pays de fabrication ou de la fabrication de l'article. Aucun formulaire de certificat d'origine spécifique n'est requis, mais doit être tamponné par la chambre de commerce.

✓ Déclaration des marchandises dangereuses

- applicable avant l'importation / l'exportation de matières dangereuses
- Ceci est obligatoire pour l'importation et l'exportation de toutes les cargaisons, y compris les marchandises dangereuses.
- Il doit être accompagné d'une fiche signalétique de sécurité du matériel (FDS) concernant ces articles. Ces deux documents sont obligatoires pour le dédouanement et le département SAT CONGO pour la livraison et le chargement de la cargaison exportée à bord.

✓ Exonération (EXO)

- Conformément à la convention entre le gouvernement et les sociétés pétrolières, certains types de matériel importé au Congo pourraient être exemptés ou réduits par le biais des droits et taxes.
- La possibilité d'une exemption est mentionnée dans l'accord entre un opérateur pétrolier et son sous-traitant pour du matériel importé pour un projet spécifique.
- Il existe deux types d'exemptions possibles dont un importateur peut bénéficier: Operateur ou pétrolier. Exonération totale: le matériel concerné sera admis au Congo sans paiement de droits de douane et de taxes. Toutefois, la redevance informatique (RDI) pouvant atteindre 1% pour l'importation permanente – IM4 doit être payée, à moins que l'importation ne soit effectuée pour le compte d'ENI CONGO, TEPC, SNPC, PERENCO etc....
L'exonération de la TVA: le matériel concerné sera admis au Congo sans paiement de la TVA à hauteur de 18% de la valeur en douane. Cette exemption s'applique également aux achats locaux effectués pour le compte d'une société pétrolière. Dans ce dernier cas, le taux effectif de TVA de 18%



NB : Une version préliminaire de la LTA, de la facture commerciale et de la liste de colisage doit être envoyée à SAT CONGO par courrier électronique pour analyse avant expédition. Veuillez consulter les restrictions / exigences spéciales suivantes.

Dédouanement:

Avant le départ du cargo ETA, les documents d'expédition doivent être soumis comme suit:

Une copie de la documentation d'expédition doit être envoyée par courrier électronique au moins 7 jours avant l'ETA du cargo à (tous les contacts mentionnés dans la section du fichier de matrice de communication).

Documentation d'expédition originale:

Un ensemble complet de documents originaux, y compris l'original de la LTA, Facture commerciale / Liste de colisage, doit être envoyé par courrier dès que possible et transmis à SAT CONGO 5 jours avant l'arrivée du cargo à l'adresse ci-dessous:

SAT CONGO
Avenue Du HAVRE B.P. 4293
Pointe Noire

République du Congo
+242 06 877 86 14
À l'attention de Fadi Darwish

SAT CONGO en tant qu'agent de fret procédera au processus de dédouanement dès la réception de la documentation

C) Expédition Maritime:

Documentation Requite:

Les documents suivants doivent être soumis à SAT CONGO pour le fret maritime:

- ✓ Libération de la marchandise sans présentation du connaissement (B/L)
 - Une fois le dédouanement terminé, votre courtier en douane désigné peut envoyer les instructions de connaissement à la compagnie maritime (transporteur) et il vous remet une copie du connaissement B/L et à son tour à leur homologue à destination finale. Signifie qu'une copie électronique des données du connaissement express est suffisante pour que le transporteur à destination finale puisse remettre le fret au destinataire final mentionné dans le connaissement. Après le dédouanement d'importation à destination votre acheteur s'approche du transporteur pour lui livrer la cargaison. Le transporteur, après avoir vérifié l'identité nécessaire, livre le fret à votre acheteur

- ✓ Facture commerciale originale
 - Indiquer le libellé « Facture commerciale »
 - Indiquer le nom et l'adresse de l'expéditeur à l'origine
 - Être adressée à l'importateur réel de documents au Congo
 - Indiquer le numéro de facture et la date d'émission
 - Indiquer chaque ligne d'article de façon uniforme par :
 - Une description claire pour que tout le monde puisse facilement comprendre l'utilisation
 - La description en anglais doit être traduite en français
 - Un code personnalisé du système harmonisé (HS)
 - Indiquer la quantité, les unités, la valeur unitaire, la valeur totale pour chaque article dans le cas d'un jeu multi articles, l'explication détaillée des éléments doit être décrite; dans ce cas, le prix unitaire se réfère à l'élément (comme une boîte à outils ou un équipement de laboratoire spécifique avec différents éléments, par exemple)

 - Show total FOB value
 - Show total insurance value
 - Show total freight value
 - Show FOB+ Insurance + freight = CIF value

 - Indiquer la valeur FOB totale
 - Indiquer la valeur totale de l'assurance
 - Indiquer la valeur totale du fret
 - Montrer FOB+ assurance + fret = valeur CIF

- Liste de colisage
 - Quantité
 - Description du fret

- Référence de l'emballage (boîte, carton, palette, conteneur, etc.)
- Mesure du poids total

✓ Certificat d'origine original

• Doit être délivré dans le pays d'origine de l'envoi;
Précisez le pays dans lequel l'article a été fabriqué ou produit.

✓ Formulaire de certificat d'origine requis

- Il n'y a pas de format standard pour le COO, ce doit être un problème dans le pays de départ.
- Un COO n'est pas requis en cas de fret en transit via Pointe-Noire avec une autre destination finale
- Elle doit être originale, estampillée et signée par l'autorité de délivrance du pays d'exportation.
- Le COO doit être une copie imprimée, manuscrite

Dans le cas d'articles ayant des origines différentes, chaque origine devrait avoir son propre COO

✓ ECTN (Electronic Cargo Tracking Note)



IMPORTANT : le numéro de référence ECTN doit figurer dans le corps du connaissement et sur exemplaire des documents. Le site Web pour obtenir le numéro BESC est le suivant (suivre le lien en français) : <http://www.ccc.cg/>

✓ Déclaration de marchandises dangereuses

- s'applique avant l'importation ou l'exportation de matières dangereuses
- Cela est obligatoire pour l'importation et l'exportation de toutes les marchandises, y compris les marchandises dangereuses.
- Elle doit être accompagnée d'une fiche signalétique (FS) concernant ces articles, ces deux documents sont obligatoires pour le dédouanement et le service logistique SAT CONGO pour la livraison et le chargement du fret d'exportation à bord.

✓ Exonération (EXO)

- Conformément au pacte entre le gouvernement et les compagnies pétrolières, certains types de matières importées au Congo pourraient être exemptés ou réduits avec les droits et taxes
- La possibilité d'exonération est mentionnée dans l'accord entre un exploitant pétrolier et son sous-traitant pour le matériel importé pour un projet particulier
- Il y a deux types d'exonération possibles dont un importateur peut tirer profit s'il est opérateur ou exploitant de pétrole

Exonération totale : le matériel concerné sera admis au Congo sans paiement des droits de douane et taxes. Cependant la redevance informatique (RDI) jusqu'à 1% pour l'importation permanente – IM4 doit être payée, sauf si l'importation est faite pour le compte de TOTAL E&P Congo, ENI, SOCO E&P Congo, PERENCO et SNPC

✓ L'exonération de la TVA

Certificat d'exemption (EXO)

- Conformément au pacte entre le gouvernement et les compagnies pétrolières, certains types de matières importées au Congo pourraient être exemptés ou réduits avec les droits et taxes
- La possibilité d'exemption est mentionnée dans l'entente entre un exploitant pétrolier et son sous-traitant pour le matériel importé pour un projet particulier
- Il y a deux types d'exemptions possibles dont un importateur peut tirer profit s'il est capitaine ou exploitant de pétrole

Exonération totale : le matériel concerné sera admis au Congo sans paiement des droits de douane et taxes. Cependant la redevance informatique (RDI) jusqu'à 1% pour l'importation permanente – IM4 doit être payée, sauf si l'importation est faite pour le compte de TOTAL E&P Congo, ENI, SOCO E&P Congo, PERENCO et SNPC

- L'exonération de la TVA : le matériel concerné sera admis au Congo sans paiement de la TVA s'élève à 18% de la valeur en douane. Cette exonération s'applique également aux achats locaux effectués pour le compte d'une compagnie pétrolière ou son sous-traitant selon contrat. Dans ce dernier cas, le taux effectif de TVA de 18%

Dédouanement :

Avant l'ETA du navire, les documents d'expédition doivent être présentés comme suit :

Une copie des documents d'expédition doit être envoyée par courriel ou par Fax au moins 10 jours avant l'heure d'arrivée prévue du navire à (toutes les personnes-ressources indiquées dans la section Matrice de communication).

Les documents doivent être envoyés par courriel/télécopieur au moins 10 jours avant l'heure d'arrivée prévue du navire.

Toutes les personnes-ressources énumérées dans la section sur la matrice de communication doivent être en copie).

Documents d'expédition originaux

✓

Un ensemble complet de documents originaux, y compris le connaissement original, la facture commerciale /LC et le BESC doivent être envoyés par messenger le plus tôt possible et transmis à SAT CONGO 10 jours avant l'arrivée du navire à l'adresse ci-dessous :

SAT CONGO

Avenue du Havre B.P. 4293

Pointe Noire

République du Congo

Tél : +242 06 877 86 14

À l'attention de : Fadi Darwish

SAT CONGO comme l'agent d'expédition de fret lancera le processus de dédouanement dès que les documents ont été reçus.

D) Restrictions et inspections :

a) Déclaration d'importation :

Avant la libération de tout envoi au Congo, SAT CONGO doit demander une déclaration d'importation pour le compte du client **XXXXXX**.

Pour avoir ce document;

- Le client **XXXXXX** doit fournir la facture pro-forma ou la liste de colisage finale à son transitaire
- La Déclaration d'importation (DI) a une durée de validité de six mois qui peut être renouvelée pour une période supplémentaire de six mois
- Ce document ne peut être délivré que pour une seule expédition par le transitaire ou le client **XXXXXX** lui-même, après avoir été émis par le transitaire du fret ou le client **XXXX** le document est envoyé à COTECNA pour une inspection avant embarquement de l'inspection pour l'obtention du numéro séquentiel unique
- Une fois reçu de COTECNA avec l'NSU, il est ensuite remis à MICOPERI si faite par l'agent d'expédition/transitaire du fret qui va l'envoyer au chargeur /l'expéditeur pour commencer le processus de l'inspection du fret à l'origine ou le port de chargement
- Lorsque l'importation est faite par le client **XXXXXX** l'ordre d'inspection sera remis directement à l'origine pour le démarrage du processus d'inspection puis informé le transitaire du fret sur l'achèvement
- L'envoi ne doit être expédié qu'après avoir finaliser avec le processus de l'inspection dans son ensemble
- Pour éviter tout retard, le client **XXXX** et le transitaire du fret doivent fournir des documents pour la déclaration d'importation au moins quinze (15) jours ouvrables avant le départ estimé du navire au port de chargement.
- Noté que le processus a été modifié car la DI est maintenant fait sur le système informatique nommé GUOT , dans ce système le client **XXXX** doit être enregistré dans le bureau GUOT en fournissant des documents suivant (NIU (certificat de numéro d'identification de l'entreprise/IGE , RCCM du département du commerce , la patente /des Impôts , carte de chargement obtenu du CCC et les frais à payer pour une personne morale c'est jusqu'à 117 000FCFA et la personne physique c'est 44 000FCFA , après avoir obtenu le numéro GUOT, nous pouvons maintenant procéder avec la saisie de la DI dans le système GUOT en collaboration avec le département du commerce.
- Certificat GUOT est valide pour un an renouvelable

✓ **Inspection avant expédition Aérien /Maritime :**

Le Congo exigé une inspection préalable à l'expédition (PSI) pour toutes les importations dans le pays avant le chargement à l'origine.

Document requis : l'envoi doit être soumis à COTECNA à l'origine avant d'expédier tout envoi à l'origine suivant le document ci-dessous :

- Facture finale (indiquant la valeur FOB, le fret, l'assurance et la valeur totale)
- Documents de transport et de suivi (connaissance, CO, BESC, etc.)

Il y a deux (2) options pour l'inspection avant expédition, selon la valeur FOB et le type de fret

Valeur du fret inférieure à un million (1.000.000FCFA) en EURO environ 1524

- Le fret qui répond à ce critère peut être inspecté à destination (Congo). Cette inspection peut être documentaire ou matérielle en ce qui concerne la nature des marchandises concernées.

- En cas d'inspection documentaire, le processus se limitera à soumettre la/déclaration d'importation précédemment délivrée à COTECNA pour l'obtention du numéro séquentiel (numéro d'expédition).
Le fret pourrait quitter le port de chargement avant même d'obtenir le numéro séquentiel.
- Cargo FOB valeur égale/ou égale supérieure à un million (1.000.000FCFA) en EURO environ 1524
 - Le fret qui satisfait à ce critère doit être inspecté avant le chargement à l'origine. Et il doit s'agir d'une inspection physique, suivie d'un transfert documentaire entre l'expéditeur et le destinataire peut également inclure la partie de notification (SAT CONGO) s'il a été impliqué dans la délivrance de la Déclaration Importation

Frais d'inspection

- Les frais d'inspection sont payés par l'Importateur au bureau de COTECNA à Pointe-Noire. Néanmoins, COTECNA peut facturer le vendeur (ou l'expéditeur) en cas de visites d'inspection supplémentaires (en vain ou résultats insatisfaisants).
Les frais engagés par le vendeur pour présenter les marchandises aux fins d'inspection, comme le déballage, la manutention et le remballage, sont à la charge du vendeur.
Le montant des frais d'inspection est jusqu'à zéro pour cent (0,645%) de la valeur du fret, plus dix-huit pour cent (18%) de la TVA, plus une taxe supplémentaire de cinq pour cent (5%) du montant de la TVA, ce qui fait un taux d'imposition effectif de dix-huit virgule neuf pour cent (18,9%).

Type de rapport émis

- Au vendeur (expéditeur) : Étiquette de sécurité sur copie du document final en cas de résultats satisfaisants Rapport de conclusion non négociable (NNRF) ou rapport de divergence ou « Avis de refus d'attestation » en français en cas de divergence.
- À l'importateur (destinataire) : Clean Report of Finding (CRF) – AV "Attestation de vérification" en français dans des résultats satisfaisants Rapport de conclusion non négociable (NNRF) / Rapport de divergence – Avis de refus d'attestation – en cas de résultats de divergence.

Une nouvelles de plate-forme informatique pour l'inspection a été mis en place nommé E-douanes qui est maintenant applicable le processus reste le même que comme ci-dessus

Assurance locale :

- La souscription d'une assurance locale est obligatoire pour toutes les marchandises importées au Congo

- Ce processus est indépendant de toute assurance globale ou antérieure couvrant l'expédition des marchandises.
- L'assurance obligatoire a été rétablie par la loi de finances N°41-2012 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013. L'assurance doit être achetée à une compagnie d'assurance locale agréée
- La prime d'assurance locale est ajoutée à la valeur CFR du fret pour avoir la valeur en douane qui doit être CIF
- Dans le cas où la facture commerciale fournie par l'importateur, le client XXXXX pour émission, montre une valeur CIF, le montant de la prime d'assurance locale dûment souscrite ne sera pas incorporé dans le cas où il s'agit d'une facture CFR, le montant de la prime sera pris en compte dans le calcul importées au Congo
- La preuve de paiement de la prime d'assurance (certificat d'assurance) est l'un des documents obligatoires pour le dédouanement
- Sans preuve de paiement d'assurance locale, il n'est pas possible d'obtenir un CRF (AV) de COTECNA pour l'inspection avant l'expédition
- Le transitaire souscrira une assurance locale pour le compte du client XXXX
- Cette tâche est considérée comme un service complémentaire à facturer au client

d) Information préalable ou avis d'arrivé

Une version finale des documents d'expédition doit être envoyée à SAT CONGO par e-mail pour examen

- La constitution du document d'expédition par l'agent de l'expéditeur au départ est DÉCISIVE pour un processus réussi à partir de la date d'arrivée à la destination de livraison finale (Congo/Pointe-Noire)
- Le courriel de pré-alerte reçu de l'agent de l'expéditeur ou du client à l'origine/local doit être considéré comme une priorité
- SAT CONGO doit vérifier avec exactitude la documentation numérisée reçue à la réception afin de s'assurer que toutes les mentions obligatoires et les travaux correspondent aux exigences décrites ci-dessus dans la procédure (exigence de document)
- En cas de divergence, de mauvaise formulation ou de déclaration manquante notée par SAT CONGO doit répondre rapidement et directement à l'agent d'expédition ou à l'expéditeur de fret à l'origine si le contact mise à disposition par le client XXXXXX
- De cette façon, chaque partie sera responsable de sa propre responsabilité

Au moins dix (10) jours avant l'arrivée du cargo ou du navire, le client doit remettre à SAT CONGO un ordre de transit ainsi que tous les documents d'expédition et la certification d'exemption (pour le matériel exonéré).

Les éléments suivants sont pris en considération lors de l'établissement de l'ordre de transit:

- L'entrée en douane ou le régime doivent être clairement indiqués pour chaque facture;
- Préciser le lieu de livraison;
- Préciser les documents joints et manquants;
- Préciser que la lettre d'exonération sera fournie par le client XXXX en ajoutant la clause « EXO PAR NOS SOINS

Il y a deux (2) régimes d'importation distincts qui s'appliquent aux installations de forage et pour la cargaison importés au Congo

- 1) Importation temporaire (IM5)
- 2) Importation permanente (IM4)

Entreposage et rétention douanière

Conformément à la politique du port de Pointe-Noire, il y a une période de franchise (temps libre) de onze (11) jours civils à compter de la date d'arrivée du navire au port de Pointe-Noire pour les importations permanentes ou temporaires, et trente (30) jours civils pour le fret en transit. Au-delà de cette échéance, il y a différentes conséquences, selon que le fret est en vrac ou en conteneur.

En cas de cargaison en vrac/divers, le douzième jour, la cargaison sera transférée à la zone de stockage. Les frais d'entreposage commenceront alors à s'accumuler jusqu'à l'enlèvement et la livraison finale de la cargaison.

Les frais de stockage comprennent deux (2) éléments :

Le stockage

- Les frais de stockage en soi;
- Le DEM (Droit d'enlèvement des marchandises). Le DEM est en fait considéré comme des droits à payer pour le fret qui quitte la douane après cette période. Le DEM (Droit d'enlèvement des marchandises). Le DEM est en fait considéré comme des droits à payer pour le fret qui quitte la douane après cette période. Trente (30) jours après l'arrivée du navire, si la cargaison n'est pas encore livrée, elle est placée sous retenue douanière/entrepôt de stockage (Dépôt Douane). Lorsqu'une cargaison est retenue en douane, outre les frais de stockage et le DEM, il y a aussi les frais de SGED (Société de Gestion des Entrepôts sous Douane) à payer pour la faire dédouaner.
- Dans le cas des conteneurs, les frais de stockage commencent également à s'accumuler 11 jours après l'arrivée du navire. Après 30 jours à compter de l'arrivée du navire, si le conteneur n'est pas encore enlevé/livré, il sera transféré au chantier de conteneurs (Cercle Civil). Pour qu'un conteneur quitte cette cour, il faut payer des « frais de transfert » (Transfert Dépôt Douane) frais à payer au manutentionnaire. Ces « frais d'enlèvement » s'élèvent à cinq cent mille (500 000 XAF) pour un conteneur de vingt pieds (20') et à sept cent mille (700 000 XAF) pour un conteneur de quarante pieds (40') avec Congo terminal comme manutentionnaire. Après ces 30 jours, il y a aussi les frais SGED à payer.

7. Attentes générales

Délai de réponse (demandes de renseignements générales)

1. Manager = 24 heures
 2. Gestionnaire de compte régional = 12 heures
 3. Représentant du service à la clientèle
- In case of containers the Storage Fees also start to accrue 11 days after vessel arrival. After 30 days from the vessel's arrival, if the container is not yet picked up it will be transferred to the container yard (Cercle Civil). To have a container to depart from that yard there are "transfer fees" (Transfert Dépôt Douane) to be paid to the stevedore. Those "releasing fees" amount to five hundred thousand (500.000 XAF) for a twenty feet (20') container and seven hundred thousand (700.000 XAF) for a forty feet (40') container with Congo Terminal as stevedore. After those 30 days, there are also the SGED fees to be paid.

7. General Expectations

Response time (General inquiries)

1. Global Account Manager = 24 hours
2. Regional Account Manager = 12 hours
3. Customer Service Representative = 4 hours

General Communications

1. Communication about a shipment should always include in the subject line the following shipment details: BL # ; commercial invoice # ; container details ; **MICOPERI and SAT CONGO** references if available;
2. Local weekly review meeting or call to discuss service performance, non-conformance issues, process improvements, supply chain security updates, etc. (with weekly reports) ;
3. Global monthly or quarterly business review to be confirmed.

08. Rapports

La fréquence d'émission des fichiers de rapports à spécifier par les deux parties

09. Facturation

Les factures doivent être facturées dans la devise en vigueur au Congo et distribuées dans les délais indiqués par MICOPERI. La facturation est effectuée conformément à l'offre standard de MICOPERI reçue de SAT CONGO.

Toutes les opérations non incluses dans le tarif standard seront indiquées séparément et approuvées par MICOPERI avant toute opération. Et les opérations concernées seront facturées conformément à cette offre spécifique.

Les factures pour toutes les opérations seront émises par SAT CONGO après l'achèvement de l'ensemble du processus de livraison.

La facture, y compris toutes les justificatives, doit être adressée à:

Adresse à confirmer par MICOPERI

10. Cotation selon annexe en attachement

11. Bonne foi

Les informations contenues dans cette POS sont fournies de bonne foi et sont précises et utiles pour toutes les parties. Par souci de clarté, le présent document n'est pas destiné à engager la responsabilité de l'une ou l'autre partie ni à établir un précédent juridique et contractuel. Toute erreur ou omission doit être traitée de bonne foi et résolue avant les engagements contractuels.

